

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de Convocation : 30/03/2026

Date d'Affichage : 30/03/2026

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille,
L'an deux mil vingt-six, le 14 avril à 18h30 le Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN,
président du CCAS.

Etaient présents : Mr Pierre BARRIE, Mr Thierry BRUN, Mme Claude COLLINEAU,
Mme Isabelle CORNELOUP, Mme Nadine DAGUENET,
Mr Dominique GRANDPIERRE, Mme Monique MORNACCO,
Mr Yacines NAIMI, Mme Sophie NAUDI-BONNEMAISON
Mme Claudine QUERREC.

Absentes excusées : Mme Marie-Claude BOISMARTEL pouvoir à Mme MORNACCO.

Monsieur BARRIE a été élu Secrétaire de séance.

Déli. 2
AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS ANNEE 2025

Le Conseil d'Administration du CCAS de Margency,
Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique CFU de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement
de 16 649,99 euros.

DECIDE de reporter le résultat en excédent au compte 002 (Excédents antérieurs reportés)

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Sa transmission en Sous-Préfecture
Affiché le

Fait à Margency, le 20 avril 2026
Le Président,
Thierry BRUN



Accusé de réception en préfecture
095-269500787 20260420151E2307 AFFECTRESUL-DE
Date de réception en préfecture : 20/04/2026

